



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 40251

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la convention-cadre signée le 25 mai 2010 entre le ministère de l'éducation nationale et le Comité national olympique et sportif français censée faciliter les collaborations entre le monde scolaire et le mouvement sportif, en particulier pour la promotion des valeurs de l'olympisme et l'amélioration des relations entre la pratique sportive scolaire et celle dans les associations fédérales. Il lui demande si un bilan d'application de cette convention a été établi.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40251

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10734

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)